



Pour une approche européenne des transports maritimes et fluviaux à l'horizon 2030



Infrastructures existantes

- Ports maritimes
- Voies navigables gab. 1500 t. et +
- Voies navigables gab. de 650 à 1500 t.
- Voies navigables de gab. inf. à 650 t.

Infrastructures proposées

- Projets de liaisons fluviales prioritaires
- Autres liaisons fluviales étudiées
- Autoroutes de la mer

Sources des projets mentionnés

FRANCE :
TDIE (Etude des besoins régionaux)
Voies navigables de France
Port autonome de Paris

UNION EUROPÉENNE (et autres pays) :
Projets prioritaires (Commission Européenne 2003),
rapport Van Mier (04/2002)

N.B.: Les tracés figurés pour les projets sont indicatifs